

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 66 (1994)

**Heft:** 5

  

**Artikel:** Homo sanus in domo sana

**Autor:** Meyer, Charles-André

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-129307>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ve, et on obtient une constellation de symptômes qui aboutissent au fameux syndrome.

«Devant des symptômes aussi flous, on serait tenté de rejeter la plainte des patients. Il faut au contraire y répondre car la maladie n'est pas psychosomatique, même si certaines de ses composantes sont du domaine psychologique, et ses manifestations ont été décrites de la même manière dans les autres pays industrialisés. L'OMS a d'ailleurs édité une brochure à ce sujet en 82», précise le médecin. Il faut donc se garder d'assimiler le syndrome du bâtiment malade à une psychose collective. Dans ce dernier cas, les patients présentent des symptômes tout à fait hétérogènes et d'apparition subite, au contraire du syndrome du bâtiment malade, où les symptômes apparaissent progressivement.

#### ETOUFFER SOUS LES ÉCONOMIES

Le syndrome du bâtiment malade est né avec la crise de l'énergie de la fin des années 70. Pour éviter toute déperdition de chaleur, les immeubles se sont enveloppés de matériaux isolants, les fenêtres sont devenues hermétiques et, parallèlement, la ventilation a été réglée au plus bas. Il fallait économiser l'énergie jusqu'à l'étouffement. Si l'on

peut comprendre que des personnes enfermées dans des boîtes quasiment étanches et mal aérées aient été prises de malaises, cela ne suffit pas à expliquer le syndrome du bâtiment malade.

Une récente étude parue dans le «New England Journal of Medicine», montre qu'il n'y a pas de corrélation directe entre l'augmentation du débit d'air des ventilations et la disparition des symptômes. A condition toutefois, que l'immeuble ne soit pas sous-ventilé.

Reste que, contrairement à ce qu'espéraient les chercheurs, une ventilation accrue ne supprime pas le syndrome du bâtiment malade. C'est la quadrature du cercle.

Autre déception, la corrélation entre les symptômes et la quantité de polluant mesurables comme le formaldéhyde, est peu marquée.

Pour rester dans les constatations apparemment contradictoires, les chercheurs ont émis l'hypothèse suivante; l'air conditionné favoriserait la prolifération de microbes. La ventilation propagerait également des aérosols comme des spores de champignons. On a en effet constaté que les personnes travaillant dans des locaux ventilés à air conditionné sont plus souvent atteintes du syndrome du bâtiment malade que celles qui profitent d'une ventilation naturelle, sans apport d'humidité ou modification de la

#### HOMO SANUS IN DOMO SANA

Quand on parle du cadre de vie de l'homme, on constate que le terme de pathologie est de plus en plus souvent utilisé dans les disciplines de l'architecture, voire de l'urbanisme. Il s'agit dès lors de déterminer les causes des dégradations des bâtiments ou des structures urbaines.

Les constructeurs, les utilisateurs surtout, s'accordent en effet à reconnaître et à mettre en évidence les aspects négatifs de notre environnement : le mot-clé, c'est la pollution. Et qui dit pollution de l'environnement dit aussi dégradation accrue des bâtiments ainsi que troubles accrus et inconfort de leurs habitants. Ceux-ci y décèlent alors un tas de défauts constructifs qui auraient pu être évités par une exécution plus minutieuse ou par une connaissance plus approfondie des matériaux. De la même façon que l'on essaie de réduire le coût social de la médecine par une médecine préventive plutôt que curative, l'on tend à la même chose dans le bâtiment et dans la ville, où l'on veut aussi appliquer le vieil adage «prévenir vaut mieux que guérir».

La pathologie du bâtiment devient ainsi une science et il n'est pas rare de voir de jeunes architectes se spécialiser dans cette discipline. Ils de viennent avec le temps des «experts». Et, forts de leur expérience qu'ils acquièrent pour l'instant plus «sur le tas» qu'à travers les cours académiques de «connaissances des matériaux», ils se regroupent en des associations telles celles du «Collège Suisse des Experts Architectes» ou de la «Chambre Suisse des Experts judiciaires, techniques et scientifiques».

Ils ont pour tâche principale de résoudre les problèmes de responsabilité liés aux défauts de construction.

Mais, à l'instar de ces experts – et de façon convergente d'ailleurs – l'évaluation écologique du bâtiment préoccupe de plus en plus certains spécialistes. Un groupe de la SIA, cette infatigable faiseuse de normes, a même tout récemment élaboré et publié un canevas de déclaration («documentation SIA 093») en vue d'améliorer la connaissance des bâtisseurs et de réduire la pollution de l'environnement...

Bâtir, oui, mais pas n'importe comment.

*Charles-André Meyer*

